



# ***MOUVEMENT DES PERSONNELS DU 1<sup>er</sup> DEGRE***

## **Le SNUipp-FSU fossoyeur du paritarisme!**

**Dans le domaine du double langage, le SNUipp-FSU vient de montrer à la profession qu'il était de très loin le meilleur.**

Il n'est pas dans notre pratique syndicale de critiquer les autres organisations estimant que nous devons unir nos forces pour combattre les mauvais coups du gouvernement et non nous opposer en querelles qui desservent l'intérêt collectif.

Mais, cette fois, l'attitude de l'organisation majoritaire mettant en péril le paritarisme ne peut être passée sous silence.

Ainsi, le SNUipp-FSU s'était associé aux protestations des organisations syndicales contre les modifications des règles du mouvement, y compris contre la décision de l'administration de communiquer les résultats du mouvement aux participants sur leur messagerie I-Prof avant la réunion de la CAPD, en appelant les collègues à signer la pétition au mois de février dernier.

Le **SE-UNSA** avait dénoncé, lors de la CAPD du 12 mars, la négation du rôle des commissaires paritaires par la communication des résultats par l'administration avant leur contrôle.

Or, le SNUipp-FSU a communiqué lui-même, les projets d'affectation aux collègues dès que les commissaires paritaires ont reçu les documents pour effectuer le travail de vérification préalable à la réunion de la CAPD.

Cette attitude est en totale opposition avec les déclarations faites voici quelques semaines s'opposant à la décision ministérielle d'informer les collègues sur leur affectation avant la CAPD.

Pire, elle va dans le sens du gouvernement, qui souhaite réduire le paritarisme et l'action syndicale, puisqu'elle vise à laisser croire que le travail des élus du personnel est inutile et donc qu'on pourrait s'en passer!

Pour le **SE-UNSA**, on ne peut affirmer une chose et faire le contraire sauf à prendre les collègues pour des naïfs.

Au **SE-UNSA**, nous avons la volonté de préserver les acquis syndicaux, tel le paritarisme, seul garant de la gestion équitable du personnel par l'administration.

Les élus du personnel du **SE-UNSA** respectent la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et ne s'arrogent pas le droit de publier les barèmes, ils travaillent dans la transparence et ne trahissent pas la confiance des collègues en faisant le contraire de ce qu'ils disent.

Nous vous laissons juge et libre de votre choix entre le SNUipp-FSU, fossoyeur, et le **SE-UNSA** défenseur du paritarisme et de la représentation des personnels.



Philippe DECAGNY  
Secrétaire Départemental